

## Un (Tais-) Toit sur la Tête

L'Union Nationale des Étudiant·e·s du Luxembourg exprime sa solidarité et soutien la manifestation contre le PAG de la ville de Esch-sur-Alzette qui aura lieu le 26 septembre 2020 à 11h devant le palais de justice à Esch-sur-Alzette (Règles pour la lutte contre la covid-19 doivent être respectées).

L'UNEL tire la sonnette d'alarme par rapport à la crise de logement nationale que le Luxembourg rencontre depuis des années. En plus de la difficulté de trouver un logement à un prix abordable, la ville de Esch-sur-Alzette, par son PAG, mets des bâtons dans les roues aux citoyens les plus vulnérables. La manière d'élaboration et le principe du PAG sont totalement contraires aux principes de l'UNEL et ne doit pas être mené à terme. Les restrictions d'accès au logement ou même les restrictions quant au droit de s'inscrire à la commune constituent d'après l'UNEL des violations aux droits fondamentaux des citoyens. Par ces mesures la ville de Esch-sur-Alzette accepte de creuser le fossé social encore plus, et tout cela déguisé en une lutte contre la crise du logement. Ces mesures touchent en particulier les plus précaires en les chassant de la ville. Malheureusement sans recours effectifs et des structures cohérentes et opérantes, seule la crise sociale est renforcée.

La ville de Esch-sur-Alzette, portant fièrement son titre de ville universitaire, restreint par son PAG fortement l'accès au logement des étudiant.e.s où le nombre étant toujours trop faible. Maintenant les étudiant.e.s se voient également fermer les portes à la collocation, qui était un moyen jusqu'à présent de se loger à un prix abordable. La culture de la collocation n'étant déjà pas favorisée et n'ayant pas de cadre légal dans le pays, c'est un coup de massue que vient apporter le PAG. Les étudiant.e.s peuvent, sous réserve d'être inscrit comme un ménage (et de pouvoir prouver qu'ils sont un ménage) à la commune, vivre ensemble, mais ceci avec la conséquence directe de renoncer à certaines mesures sociales, hautement importantes pour leur survie.

C'est pourquoi l'UNEL demande :

- 1) La création d'un cadre légal pour les collocations et l'accès à un logement qualitatif et abordable
- 2) Le respect des droits des citoyens quant à l'accès au logement et que des recours effectifs soient accessibles pour les citoyens aux niveaux communal et national
- 3) L'augmentation du nombre de logements étudiant.e.s par l'Université du Luxembourg, les communes et l'État